



**MAIRIE**  
**52 rue du stade**  
**38460 ST ROMAIN DE JALIONAS**  
**Tel : 04.74.90.76.01**  
**Fax : 04.74.90.86.95**  
**Mail: [contact@mairiestromaindejalionas.fr](mailto:contact@mairiestromaindejalionas.fr)**

**ARRETE MUNICIPAL N° 2022-ADM-07**  
**Délégation 2ème Adjoint - RAFFELLI Gael**  
**- TRAVAUX-VOIRIE-SECURITE**

Le Maire de la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS (Isère)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

### **ARRETE**

- Article 1 :** A compter du 26 octobre 2022, Monsieur Gaël RAFFELLI, 2<sup>ème</sup> Adjoint, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : **TRAVAUX, VOIRIE et SECURITE** et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous et sous notre responsabilité, les fonctions et missions relatives aux questions des travaux, de voirie et de la sécurité. Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.
- Article 2 :** Dans le champ de sa délégation, Monsieur Gaël RAFFELLI assumera les fonctions suivantes : suivi de la réglementation en matière de travaux, de voirie et de sécurité, lutte contre les incivilités, signature des bons de commande et suivi des factures dans le cadre du budget alloué, suivi des projets, travaux, chantiers, travail avec l'agent de police rurale, suivi de l'état de la voirie communale.
- Article 3 :** La signature par Monsieur Gaël RAFFELLI des pièces et actes relevant de la délégation définie aux articles précédents du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « *par délégation du maire* ».
- Article 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de **ST ROMAIN DE JALIONAS** et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à ST ROMAIN DE JALIONAS, le 26 octobre 2022.

Le Maire,

Jérôme GRAUSI



Notifié à Gaël RAFFELLI le :

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le



ID : 038-213804511-20221025-2022\_ADM\_07-AI

